Fiche de candidature aux Trophées d’économies d’eau

**Titre** :

**Responsable du dossier de candidature\***

Nom / prénom :

Nom de l’organisme :

Rôle dans l’organisme :

Adresse e-mail du responsable du dossier de candidature :

Adresse e-mail générique de la structure (exemple : contact@fnccr.asso.fr) :

Téléphone :

**L’action**

Votre dispositif concerne (plusieurs choix possibles) :

* L’information, la communication et la sensibilisation des usagers du réseau.
* La mise en place d’outils techniques visant à la réduction des consommations.
* Les expériences de tarifications alternatives.
* Les actions de réductions des consommations en période de stress hydrique
* Les démarches prospectives innovantes, expérimentations ou projets se heurtant à des contraintes techniques, matérielles ou règlementaires à lever.

**Description**

* Problématique de la situation initiale :
* Objectif(s) du projet et cibles potentielles :
* Description du dispositif et méthodologie de mise en place :
* Lieu(x) :
* Date de mise en place et durée du projet :
* Partenaire(s) du projet :
* Moyens mobilisés :
* Evaluation / résultats (si possible) :
* Perspectives / prolongement :

**Tout autre élément vous semblant important dans la constitution du dossier (photos, témoignages d’utilisateurs et dossiers d’analyse) doit être ajouté en annexe.**

**Le dossier ne pourra excéder 6 pages (hors annexes).**

**Les données fournies dans le cadre du dossier ou des pièces jointes doivent être anonymisées, notamment les données d’abonnés.**

* Je déclare avoir pris connaissance du règlement des trophées des économies d’eau.
* J’autorise les membres du Club des économies d’eau à étudier et diffuser les dispositifs présentés dans le cadre de l’organisation des Trophées et des évènements de communication autour de cet évènement (Catalogue des bonnes pratiques, Remise des trophées, webinaires, publications sur la plateforme IdealCO, etc.)

\**Les données personnelles recueillies sur la présente fiche de candidature sont nécessaires pour l’inscription et la participation aux Trophées d’économies d’eau. Pour plus de précisions sur le traitement de ces données et pour l’exercice des droits y afférant, se référer aux mentions figurant au sein du Règlement du concours.*